



Le vote du Parlement européen n'offre qu'une protection limitée des eaux profondes

10 déc. 2013 : Aujourd'hui, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'un certain nombre de mesures de protection des eaux profondes de l'Atlantique Nord-Est, mais n'a finalement pas adopté la suppression des pratiques de pêche profonde les plus destructrices, à savoir la pêche aux chaluts de fond et aux filets maillants de fond.

Après des retards incessants et une campagne agressive menée par les acteurs du chalutage de fond, la plénière du Parlement européen s'est conclue aujourd'hui par quelques progrès en matière de conservation, mais s'est soldée par un échec en ce qui concerne l'élimination des pratiques de pêche les plus destructrices. La proposition pour supprimer progressivement le chalutage de fond et les filets maillants de fond a été rejetée à quelques voix près [342 voix contre 326]. Cette proposition de la Commission européenne avait pourtant été soutenue par la commission Environnement du Parlement, mais rejetée par la commission Pêche de ce dernier.

« C'est un jour sombre pour la vie dans les eaux profondes, » a déclaré Matthew Gianni, conseiller politique auprès de la Deep Sea Conservation Coalition et de Pew Charitable Trusts. « Le Parlement européen y était presque, mais il n'a pu faire preuve d'une détermination suffisante pour éliminer le chalutage de fond qui est pourtant l'une des pratiques de pêche les plus destructrices. Toutefois, certaines mesures adoptées par le Parlement aujourd'hui, si elles sont effectivement mises en œuvre, permettraient de limiter les dégâts sur les écosystèmes vulnérables. »

La proposition adoptée par le Parlement prévoit des exigences de renforcement du fondement scientifique permettant de fixer les quotas, ainsi que des obligations de réduction des prises accessoires pour les espèces d'eau profonde. Elle contient également des mesures visant à protéger les écosystèmes marins vulnérables d'eau profonde en exigeant l'évaluation préalable des impacts sur l'environnement pour les pêcheries d'eau profonde, et en imposant la fermeture de zones de pêche profonde lorsque des écosystèmes de ce type s'y trouvent ou sont susceptibles de s'y trouver.

Le texte final doit être adopté par le Conseil des ministres de la Pêche de l'Union européenne (UE), qui n'a pas encore commencé à examiner formellement la proposition.

Fin

Notes aux responsables de publication

Les eaux profondes sont l'une des zones les plus vastes de la Terre, zone qui possède également une biodiversité des plus riches. Les espèces et les écosystèmes d'eau profonde ont une croissance lente. Il est bien plus facile de les surexploiter que de surexploiter les espèces d'eau peu profonde. Ces espèces et ces écosystèmes sont particulièrement vulnérables aux dégâts qui leur sont infligés et se remettent lentement de ceux causés par le chalutage de fond.

Les chalutiers de fond tirent de lourds et imposants filets fixés à des câbles et des plaques d'acier le long des fonds marins profonds, détruisant tout sur leur passage, y compris les coraux et les éponges qui s'y sont développés depuis des milliers d'années. La valeur des poissons capturés est négligeable ; de ce fait, nombre de flottes de pêche au chalut de fond de l'UE ne seraient pas viables sur le plan économique si elles ne recevaient pas de subventions publiques.

De nombreux scientifiques, des organisations actives dans le domaine de la conservation marine et un nombre croissant d'artisans pêcheurs ont fait connaître leur opposition à la pêche destructrice en eau profonde. <http://www.savethehighseas.org/EU/declaration.cfm>

La Deep Sea Conservation Coalition a été créée en 2004 pour traiter la question du chalutage de fond en haute mer, en l'absence d'un véritable régime de gouvernance. La coalition est composée de plus de 70 organisations non gouvernementales, organisations de pêcheurs, instituts politiques et juridiques, tous engagés dans la protection des eaux profondes. <http://www.savethehighseas.org/EU/>